

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL 9 NOVEMBRE 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme CROUÉ représentée par Mme CHABANEAU
M. COASSIN représenté par M. FILOCHE
Mme FAUQUET-MOLL représentée par M. QUENTIN

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 21 h 00.

Mme Marie-Josée DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté les procès-verbaux des conseils municipaux des 28 septembre et 8 octobre 2009.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- de reporter à une séance ultérieure l'examen du projet de délibération concernant la signature d'un marché avec l'association SERVICE PUBLIC 2000, en vue du réexamen des offres de gestion pour le service public d'eau potable.

- de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles ayant fait l'objet d'un examen par la commission des permis de construire des 8 et 22 octobre 2009.

- d'attribuer une subvention de 18.000 euros (dix huit mille euros) à l'Association Centre Socio Culturel de Royan,
- d'approuver l'avenant n°1 à intervenir avec l'Association Centre Socio Culturel de Royan,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre la Collectivité et l'Association Centre Socio Culturel de Royan.

- d'attribuer les subventions sociales suivantes :

○ SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	1 700,00
○ ROYAN SOLIDARITE	704,00
TOTAL	2 404,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 22 h 55.



LE DÉPUTÉ-MAIRE

Didier QUENTIN